

nes a témoigné. Voilà une autre société de la Couronne qui accomplit très bien sa tâche, sans doute aussi bien que le ferait toute industrie privée.

Un jour, le ministre des Travaux publics devra déterminer si certains secteurs des travaux publics ne seraient pas mieux administrés par des sociétés de la Couronne ou s'ils devront continuer, comme à l'heure actuelle, de relever du ministère. C'est pourquoi on poursuit toutes sortes d'études et que, en sa qualité de ministre, il lui sera fait diverses propositions. Une recommandation faite par un particulier au ministère devrait être protégée par le secret, comme il est parfaitement en droit de s'y attendre, et n'être rendue publique que si elle est étudiée en même temps que tous les autres documents.

Monsieur l'Orateur, sauf erreur, un autre de mes collègues veut prendre la parole sur cette motion et je ne continuerai pas jusqu'à 6 heures.

M. Prosper Boulanger (Mercier): Monsieur l'Orateur, je remercie mon collègue de m'avoir laissé environ une minute et demie. Lorsque je parle du député de Broadview (M. Gilbert) et de son parti socialiste, j'ai tant à dire que je vais essayer de m'exprimer en anglais, car cela me permet d'aller un peu plus vite. Quand j'ai lu cette motion du parti socialiste...

M. Gilbert: Nouveau parti démocratique.

M. Boulanger: Je préfère vous appeler socialiste, car j'ignore si vous êtes d'extrême gauche ou seulement à mi-chemin. Quand je vois une motion de ce genre, je sais que le député fait de la politique à la Chambre, exactement comme dans sa circonscription. Comme il n'aura jamais le pouvoir ici, il n'aura pas à être trop déçu si nous adoptons cette motion ou pas, mais je doute que nous l'adoptions.

Dans son discours, le député de Broadview a parlé du patronage qui, d'après lui, aurait perdu de son intensité. Cependant, monsieur l'Orateur, il a omis de mentionner comment son parti obtient de l'argent et comment il en fait...

[Français]

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): A l'ordre. L'heure réservée aux initiatives parlementaires étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil.

[Traduction]

Je suis persuadé que certains députés qui liront ce débat regretteront de ne pas y avoir assisté. J'aimerais faire une remarque. C'est la vingt-sixième heure réservée aux initiatives parlementaires depuis le début de la session. J'ai suivi tous les débats qui se sont déroulés pendant cette heure, et bien peu de députés étaient présents. Je ne m'étendrai pas sur la somme de nos réalisations pendant ces 26 heures, qui équivalent à une semaine et demie de travaux inscrits au nom du gouvernement, sauf pour dire qu'il vaudrait peut-être la peine que certains députés se réunissent et renvoient le Règlement.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

[M. Cullen.]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LA COMMISSION DU TEXTILE ET DU VÊTEMENT

MESURE PORTANT SUR L'ÉTABLISSEMENT, LES ENQUÊTES, LES RAPPORTS, L'AIDE AUX OUVRIERS, ETC.

La Chambre reprend l'étude du bill C-215, créant la Commission du textile et du vêtement et apportant en conséquence certaines modifications à d'autres lois, rapporté avec des amendements par le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, cet après-midi, j'ai essayé de réfuter l'amendement présenté par le charmant mais parfois belliqueux député de Peace River (M. Baldwin).

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Jamais!

L'hon. M. Pepin: L'amendement donne à entendre qu'au fond le député ne partage pas l'idée que l'article 26, qui modifie la loi sur les licences d'exportation et d'importation, et prévoit qu'une décision unilatérale peut être prise à l'égard des articles de textile et d'habillement, peut l'être aussi à l'égard d'autres marchandises.

M. Baldwin: J'admire la perspicacité du ministre.

• (8.10 p.m.)

L'hon. M. Pepin: Merci beaucoup. Comme je l'ai dit cet après-midi, nous n'essayons pas de cacher quoi que ce soit. Le titre du projet de loi l'indique. J'y ai fait allusion à plusieurs reprises dans mes discours à la Chambre et dans mes réponses au comité. J'ai été surpris que les membres de l'opposition n'y aient pas accordé plus d'importance en comité. En me fondant sur les commentaires antérieurs des membres de l'opposition, j'ai présumé qu'ils n'avaient pas d'objection à faire et ne pensaient pas s'y opposer. Je pense que c'est là une conclusion logique.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Les membres de votre parti auraient pu la soulever.

L'hon. M. Pepin: Oui, bien sûr. Le principe selon lequel il est interdit de modifier, par un projet de loi, d'autres projets de loi, est nouveau pour moi. Peut-être le député a-t-il recouru pour cela à des sources érudites. Autant que je sache, on l'a déjà fait ici au vu et au su de tout le monde, et on le fera encore à l'avenir. Je ne vois pas comment un nouveau bill d'imposition, par exemple, ne modifierait pas des lois en vigueur. La pratique semblait admise auparavant. Monsieur l'Orateur, je propose que l'amendement soit rejeté.

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, je comprends pourquoi mon collègue de Peace River (M. Baldwin) a soulevé cette question. Le ministre comprendra tout de